

Le logiciel libre : un choix de mobilisation démocratique en accord avec les valeurs associatives

Laurent Costy, vice-président de l'April

Tribune publiée Juris association (bimensuel pour les organismes à but non lucratif) n°674 du 1er mars 2023. Texte diffusé sous licence Creative Commons Partage dans les mêmes conditions 4.0 (CC BY-SA 4.0)

Les révélations et conséquences de la surveillance généralisée des citoyens et des citoyennes à l'échelle planétaire par le biais du numérique s'accumulent d'année en année. Pour n'en citer que deux d'entre elles qui ont déjà marqué l'histoire du numérique, on peut choisir les révélations d'Edward Snowden en 2013 et Cambridge Analytica.

Depuis ces révélations (et d'autres), la nocivité des grandes plateformes du numérique pour nos démocraties n'est plus à démontrer. Et, si l'une des finalités les plus critiques est effectivement l'influence idéologique et politique dans le cadre d'élections, la collecte massive de données est aussi motivée par l'appât du gain et la spéculation très lucrative autour de la revente de données comportementales.

Ce serait une erreur de penser que seules les personnes physiques sont la cible des géants du Web. Les associations sont un marché comme les autres et tout autant la cible de ces moissons de données. Comme les individus, les associations ne doivent pas se contenter de penser qu'elles n'ont rien à cacher et continuer à utiliser les outils numériques par mimétisme, parce que « tout le monde utilise ça ». L'exemple récent aux États-Unis suite au changement de loi autour de l'avortement¹ a montré l'importance pour les associations de protéger leurs données. En France, quelques associations du réseau du planning familial ont décidé de s'engager pour leur émancipation numérique. Elles ont choisi et se sont formées à des solutions numériques alternatives², logiquement adossées à des logiciels libres.

Donc oui, lorsqu'une décision politique est prise dans le cadre démocratique de l'association, il est possible de s'extraire des solutions des GAFAM : cela demande du temps, des explications, de l'engagement, de la persévérance et une vraie stratégie de formation, d'accompagnement au changement. D'autant que des moyens lourds sont mis en œuvre pour maintenir les associations dans cet état inconscient de servitude. On peut illustrer ces moyens importants par deux exemples. D'abord, d'une manière globale, il faut lire l'analyse méticuleuse « GAFAM NATION La toile d'influence des géants du web en France »³. On mesure alors à quel point les moyens sont démesurés et en rien comparables avec la capacité des associations lorsqu'il s'agit de faire du plaidoyer. Autre mécanique en place qui vise plus spécifiquement les associations : le programme Solidatech en France. L'April dénonçait en 2020⁴, l'ambiguïté d'un tel programme : en s'appuyant sur l'image positive d'Emmaüs France, ce programme entretient la dépendance des associations aux logiciels des grands éditeurs. Les associations restent donc à la merci d'une collecte de données qu'il est impossible d'évaluer réellement.

Pour prendre un autre exemple concret, alors que le ministère de l'Éducation nationale vient de préciser⁵ que « les solutions logicielles de Microsoft et Google [...] en tant qu'entreprises soumises au

1 Suite à la décision de la cour suprême, il y a même « [Une loi anti-IVG au Texas](#) permet à des civils de porter plainte contre toute personne aidant des patientes à avorter après six semaines de grossesse. »

2 En l'occurrence, il s'agit ici [zourit.net](#), solution déployée et proposée par les Ceméa

3 https://multinationales.org/IMG/pdf/gafam_v4.pdf

4 <https://www.april.org/solidatech-un-programme-qui-entrave-le-developpement-du-libre-en-milieu-associatif>

5 <https://www.april.org/les-solutions-logicielles-en-ligne-de-google-et-microsoft-privées-d-ecole>

droit américain, n'ont pas leur place dans les écoles. », la transposition de cette précision pour les associations coule de source si l'on souhaite maîtriser ses données au sein de sa structure.

Alors que faire ? La première étape est la prise de conscience qui doit l'envie et la motivation d'émanciper son association. Ensuite, il convient de regarder toutes les alternatives qui fleurissent et permettent de mesurer que d'autres voies sont possibles. On peut citer ici le collectif CHATONS⁶ ou la dernière campagne de Framasoft *collectivisons – convivialisons Internet*⁷. Enfin, chacun·e doit prendre sa part (contribuer, financer, partager...), car c'est une condition nécessaire pour garder la maîtrise de ces technologies et promouvoir les communs numériques dont les valeurs résonnent avec les valeurs portées le plus souvent par le monde associatif.

6 Collectif des hébergeurs alternatifs transparents ouverts neutres et solidaires : chatons.org

7 <https://framasoftware.org/roadmap/>